

## 8.2.2 Capital autorisé non émis

Les délégations de compétence et autorisations accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentations de capital en vigueur au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Nature de l'autorisation	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation et échéance	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital (en € ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créances (en €)	Montant utilisé au 31 décembre 2015
<b>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances</b>	AGE du 15 juillet 2015	26 mois 15-sept-17	60 millions	100 millions	Néant
	(28 <sup>ème</sup> résolution)				
<b>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance</b>	AGE du 15 juillet 2015	26 mois 15-sept-17	18 millions <sup>(1)</sup>	30 millions <sup>(2)</sup>	Néant
	(29 <sup>ème</sup> résolution)				
<b>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre de placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance</b>	AGE du 15 juillet 2015	26 mois 15-sept-17	18 millions <sup>(3)</sup>	30 millions <sup>(4)</sup>	Néant
	(30 <sup>ème</sup> résolution)				
<b>Autorisation d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre en cas d'augmentation de capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b>	AGE du 15 juillet 2015	26 mois 15-sept-17	15% de l'émission initiale	N/A	Néant
	(31 <sup>ème</sup> résolution)				
<b>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital</b>	AGE du 15 juillet 2015	26 mois 15-sept-17	Dans la limite de 10% du capital social <sup>(5)</sup>	9 millions <sup>(4)</sup>	Néant
	(32 <sup>ème</sup> résolution)				
<b>Augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise</b>	AGE du 15 juillet 2015	26 mois 15-sept-17	40 millions <sup>(6)</sup>	N/A	Néant
	(33 <sup>ème</sup> résolution)				
<b>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société, réservée aux adhérents de plans d'épargne</b>	AGE du 15 juillet 2015	26 mois 15-sept-17	Dans la limite de 1,8% du capital social à la date de la décision d'émission du Conseil d'administration	N/A	Néant
	(34 <sup>ème</sup> résolution)				
<b>Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liés</b>	AGE du 15 juillet 2015	38 mois 15-sept-18	Dans la limite de 3,5% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la décision d'attribution du Conseil d'administration	N/A	Attribution gratuite d'un nombre maximum de 2.333.680 actions, correspondant à 2,5% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la décision d'attribution du Conseil d'administration (22 septembre 2015)
	(35 <sup>ème</sup> résolution)				
<b>Autorisation de réduire le capital social de la Société par annulation des actions auto-détenues</b>	AGE du 15 juillet 2015	18 mois 29-déc-16	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de 24 mois <sup>(6)</sup>	N/A	Néant
	(36 <sup>ème</sup> résolution)				

(1) Le montant nominal de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 60 millions d'euros fixé à la 28<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 15 juillet 2015.

(2) Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 100 millions d'euros fixé à la 28<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 15 juillet 2015.

(3) Le plafond prévu au titre de la délégation de compétence concernée (i) est commun au plafond de 18 millions d'euros fixé à la 29<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 15 juillet 2015 et s'impute sur ce dernier et (ii) le montant nominal de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 60 millions d'euros fixé à la 28<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 15 juillet 2015.

(4) Le plafond prévu au titre de la délégation de compétence concernée (i) est commun au plafond de 30 millions d'euros fixé à la 29<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 15 juillet 2015 et s'impute sur ce dernier et (ii) le montant nominal des titres de créances s'impute également sur le plafond global de 100 millions d'euros fixé à la 28<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 15 juillet 2015.

(5) Le montant nominal maximum prévu au titre de la délégation de compétence concernée constitue un plafond autonome et distinct du plafond global de 60 millions fixé à la 28<sup>ème</sup> résolution du 15 juillet 2015.

(6) La limite de 10% s'applique à un montant du capital social de la Société ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social de la Société postérieurement à l'AGE du 15 juillet 2015.